

Ecole élémentaire Pierre JONCHERY –Châtelailon-Plage-
Compte rendu du conseil d'école

Lundi 7 novembre 2016

18 h / 20 h

1°) Personnes présentes :

Enseignants : Mme FAUCHER (CP) Mme LEFEVRE (CP/CE1) Mme LEPRÊTRE (CE1/CE2) Mme DELAVEAU (CE2/CM1) Mme LACROIX (CM1/CM2) M. HÉBERT (CM2, directeur)	Représentants de parents d'élèves présents de droit : Mme GIRAUD M. MEUNIER Mme BONFILS Mme POULAIN Mme COUTURIER	Membre du RASED : Mme AUDOUIN IME (invités) : Mme GÉRALD M. SEYLER (chef de service éducatif) Éducation Nationale : M. FLORENTIN (représenté par Mr HÉBERT)
Représentants de la mairie : M. LEBAS (maire-adjoint « Enfance, jeunesse, Éducation ») Mme ANDRE-TOUMIT (présidente de la commission scolaire)		

Excusées :

1°) Fonctionnement de l'école

a- Compte-rendu du conseil d'école du 28 juin 2016

Aucune remarque particulière n'est formulée à son sujet.

β- Effectifs de l'école

A ce jour, 147 élèves sont inscrits à l'école.

Ils se répartissent ainsi :

29 CP
24 CE1
32 CE2
27 CM1
35 CM2

Voici comment sont répartis les élèves dans les classes :

CP (Mme FAUCHER) : 23 élèves
CP/CE1 (Mme LEFEVRE) : 23 élèves (6 CP, 17 CE1)
CE1/CE2 (Mme LEPRÊTRE) : 24 élèves (7 CE1 / 17 CE2)
CE2/CM1 (Mme DELAVEAU) : 25 élèves (15 CE2, 10 CM1)
CM1/CM2 (Mme LACROIX) : 26 élèves (17 CM1, 9 CM2)
CM2 (M. HEBERT) : 26 élèves

Perspectives : Le nombre important d'élèves ayant vocation à quitter l'école (35 CM2) à la rentrée prochaine nous amène à être particulièrement attentifs sur le nombre d'élèves qui va entrer.

Sur la base des indications des directrices d'écoles maternelles, les prévisions de CP entrants s'établissent à 28 élèves pour la rentrée prochaine. Un élève de CE1 devrait intégrer l'école en janvier. 141 élèves sont donc prévus pour la rentrée prochaine.

c- Bilan de rentrée

• Cette rentrée scolaire se caractérise par la mise en place de nouveaux programmes à l'école élémentaire.

• Les cycles ont par ailleurs été redéfinis :

- cycle 2 : CP, CE1, CE2

- cycle 3 : CM1, CM2, 6^{ème}

Les compétences que les élèves travaillent tout au long du cycle doivent être atteintes à la fin du cycle.

• Classe d'unité d'enseignement : Cette année, 7 élèves de l'IME les Boucholeurs sont scolarisés à mi-temps à l'école élémentaire Jonchery dans une classe, sous la conduite de leur enseignante spécialisée, Mme GÉRALD (lundi et mardi après-midi, jeudi et vendredi matin). Périodiquement, des réunions de concertation ont lieu entre les enseignants pour essayer de faire participer ces élèves à certaines activités des autres classes dans le cadre de projets pédagogiques déterminés. Ces élèves déjeunent également au restaurant scolaire le jeudi midi sous la responsabilité d'une éducatrice de l'UE.

d- Encadrement / Service civique / Stagiaires

Depuis le 3 octobre, Mlle Lucie DELAYRE effectue un service civique à l'école élémentaire Jonchery. Celui-ci prendra fin le 30 juin 2017.

Elle a pour mission d'assister l'équipe pédagogique au niveau de l'encadrement des élèves, au sein de la classe ou en dehors (surveillance de récréations, sorties scolaires, ...).

Depuis le 07/11, deux étudiantes de l'ESPE (école de formation des enseignants) sont accueillies dans l'école tous les lundis.

e- Sécurité

Exercices de sécurité : La rentrée a été marquée par des directives renforçant les mesures qui avaient été prises l'an dernier (Vigipirate). Depuis 2003, les établissements scolaires doivent mettre en place un « plan particulier de mise en sûreté », tenant compte des risques majeurs propres à chaque école. Au niveau de l'école Jonchery, ce PPMS visait jusqu'à présent à assurer la sécurité des élèves en cas de submersion marine, de tempête, de séisme, d'accidents liés au transport de matières dangereuses. Depuis l'an dernier, un risque « attentat / intrusion » a été ajouté (un exercice s'est déjà déroulé le 21 janvier dernier). Depuis cette rentrée, chaque établissement scolaire est tenu de procéder à 2 exercices d'alerte incendie et à 3 exercices liés à son PPMS. Le premier s'est déroulé le vendredi 14 octobre dernier (alerte intrusion), deux autres suivront dans l'année (séisme et submersion). Chaque période sera donc rythmée par un exercice particulier.

Celui du 14 octobre portait d'une menace (fictive) d'intrusion dans l'école. Il s'agissait de réussir un confinement des élèves et personnels à l'étage du bâtiment scolaire en fermant tous les accès. Cet exercice a été réussi en 1 min 30 s (contre 3 min 30 s en janvier 2016).

Au niveau des mesures de sécurité, des consignes ont été données aux familles dès la rentrée afin de limiter les rassemblements devant l'entrée ;

- ne pas déposer les enfants devant l'école avant l'ouverture des portes (8 h 30 et 13 h 35) ;
- veiller à respecter les heures d'entrée en classe mais aussi de sortie ;
- en cas de retard, sonner à l'interphone et décliner son identité, celle de son enfant, sa classe, le nom de son enseignant(e).

Des mesures ont par ailleurs été prises pour contrôler l'accès à l'école, notamment le jour de la réunion de rentrée. Celles-ci peuvent paraître contraignantes mais sont imposées par les circonstances.

Fissures : Des fissures sont apparues juste avant les vacances de la Toussaint sur le mur d'une

salle de classe désaffectée de l'étage où se déroulent le théâtre en APE. Par précaution et en accord avec l'inspecteur de circonscription M. FLORENTIN, il a été demandé à Mme LEFEVRE dont la classe se situe juste en-dessous, de « déménager » dans une salle libre, dans l'autre aile du bâtiment, le temps d'avoir toutes les garanties que les conditions de sécurité des personnes étaient bien assurées. Une expertise de l'APAVE a permis d'écartier tout risque tout en recommandant une surveillance de l'évolution de la situation. Le rapport ayant été transmis à l'école le 27 octobre, Mme LEFEVRE a pu réintégrer sa classe à la rentrée.

Question soulevée par Mme GIRAUD :

Mme GIRAUD fait part d'une demande d'un parent d'élève pour que le passage piéton situé devant l'école soit systématiquement surveillé par des agents municipaux (policier municipal ou autre) le matin de 8h30 à 8h45.

Réponse donnée : Mettre en place une surveillance de la part des parents d'élèves même si cela demande une certaine prise de responsabilité. La mairie ne dispose pas de personnel supplémentaire pour ce créneau horaire (marché le vendredi et seulement deux policiers municipaux pour la commune).

f- Mise en place du livret scolaire unique

Comme prévu par le ministère, un livret scolaire numérique appelé « livret scolaire unique » va être mis en place progressivement. Il rendra compte des résultats de l'élève (bilans trimestriels imprimés à partir de l'application numérique, et remis aux familles. Il sera possible de consulter l'historique des résultats d'un élève. Pour les écoles, les livrets seront récupérables lorsque l'élève déménagera et changera d'école. A terme, les familles auront un identifiant qui leur permettra d'y avoir accès.

Au niveau de l'école Jonchery, cette mise en place va se faire progressivement. Dans certaines classes, les familles devraient se voir remettre dès le mois de décembre le bilan de leur enfant sous cette forme.

g- Projets pédagogiques

Un certain nombre de projets pédagogiques sont reconduits cette année dans les classes, d'autres sont nouveaux. Les enseignants les communiqueront au fur et à mesure.

Le défi-lecture (qui peut aussi s'appeler rallye-lecture) est reconduit. Il consiste, pour chaque élève de l'école, sur une période donnée, à lire un certain nombre de livres, ce qui donne lieu pour chacun d'entre eux, à une vérification de la compréhension. Les livres sont à choisir par l'élève (des listes différentes sont bien évidemment proposées selon le niveau de classe), ce qui implique une dimension d'envie et de lecture-plaisir. L'objectif assigné à chaque élève est d'augmenter d'une année sur l'autre le nombre de livres lus mais aussi d'accroître sa réussite en compréhension. A la fin de l'année, chaque élève se voit remettre un diplôme et un livre gratuit. C'est la septième édition de notre défi-lecture.

L'équipe pédagogique a souhaité faire évoluer le projet théâtre qui avait été conduit depuis 6 ans pour s'engager dans une comédie musicale qui concernera les classes de CE2/CM1 (Mme DELAVEAU), CM1/CM2 (Mme LACROIX), CM2 (M. HÉBERT). Les élèves vont donc travailler sous la conduite de leur enseignant(e) sur le thème des droits de l'enfant. Ce projet implique naturellement l'apprentissage de chants, des parties théâtrales mais aussi des chorégraphies.

L'apprentissage des chants va débuter en novembre et les parties théâtrales, qui ne concerneront pas tous les élèves, vont être travaillées durant les activités pédagogiques complémentaires (APC), les mardis et jeudis de 15 h 45 à 16 h 30. Ce projet permettra de travailler des points du programme en Éducation civique et morale (convention internationale des droits de l'enfant notamment), en français (lecture, écriture), en Éducation artistique.

Deux représentations à Beauséjour sont prévues les 12 et 13 juin prochain, à 20 h.

h- Activités pédagogiques complémentaires

Des activités pédagogiques complémentaires aux activités de classe sont proposées à certains élèves à compter du mardi 8 novembre, les mardis et jeudis de 15 h 45 à 16 h 30, afin de leur apporter une aide personnalisée, un soutien méthodologique ou une activité en lien avec le projet d'école. Ces activités, 36 h au total dans l'année, concernent les périodes 2, 3, 4 et une partie de la période 5.

36 h réparties en 2 séances de 45 min par semaine sur les périodes citées (pendant 24 semaines).

Les parents sont prévenus par l'enseignant au moyen d'une fiche d'objectifs précisant :

- les jours et heures des séances (un élève ne vient pas forcément à toutes les séances de la période concernée) ;
- les objectifs de ces activités et les compétences sur lesquelles l'élève va travailler.

Par ailleurs, les parents signent l'autorisation figurant sur cette fiche d'objectifs et sont tenus informés des progrès réalisés par leur enfant grâce au bilan qui est fait.

Les parents sont informés que leur enfant est proposé pour ces APC avant les vacances de la période donnée.

i- Coopérative scolaire

Compte de fonctionnement général du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 (en euros)

Charges		Produits	
Achats de produits pour cessions	768,00	Vente de produits pour cessions	1 962,00
Charges des activités éducatives	42 963,27	Produits des activités éducatives	19 329,16
Cotisations versées à l'OCCE	301,55	Subventions Etat, collectivités	5 272,00
Autres charges courantes	1 950,56	Autres produits courants	9 181,58
Charges exceptionnelles	108,00	Participation volontaire des familles	1 818,00
		Produits exceptionnels	79,50
Total des charges	46 091,38	Total des produits	37 642,34
Résultat de l'année 2015-2016 → - 8 449,14 euros			

À noter : Ce déficit du CFG pour l'année scolaire 2015-2016 s'explique par l'organisation de la classe de neige pour les 3 classes de CM de l'école en mars 2016. A titre indicatif, en 2014-2015, ce même CFG était en excédent de 9 696,88 euros.

Bilan simplifié au 31 août 2015 (en euros)

Actif		Passif	
Banque (au 31/08/2016)	13 814,44	Report à nouveau au 01/09/2015	22 263,58
		Résultat de l'année 2015-2016	- 8 449,14
Total de l'actif	13 814,44	Total du passif	13 814,44

Les comptes sont contrôlés tous les ans par une commission constituée de parents d'élèves de l'école avant d'être adressés à l'OCCE 17 et d'être certifiés.

Les comptes de la coopérative de l'école sont sains. Au regard des sommes engagées pour le financement des classes de découverte tous les deux ans (environ 15 000 euros cette année), il est important d'avoir un matelas de sécurité sur l'année n-1, ce qui est toujours le cas.

Voici, pour information, l'actif en banque au 01/09 après une classe de découverte :

01/09/2012 : 16 338,71 €

01/09/2014 : 12 566,70 €

01/09/2016 : 13 814,44 €

j- Natation scolaire

Les six classes de l'école sont concernées par un cycle de natation scolaire de 5 séances

(classes de CM1/CM2 et de CM2 sur des modules thématiques « sauvénage » ou « water-polo »), de 10 séances (classes de CP, CP/CE1, CE1/CE2, CE2/CM1 sur des modules « apprentissage et perfectionnement ») ou de 15 séances (pour les CP et les CP/CE1).

k- Voile scolaire

3 classes bénéficient d'un cycle de 24 h de voile scolaire :

- La classe de CM2 a effectué ce cycle de voile en septembre-octobre ;
- Les classes de CE2/CM1 et de CM1/CM2 navigueront au printemps

Le coût de la voile scolaire et des séances de piscine est pris en charge par la commune de Châtelailon. A noter : la classe de CP de Mme FAUCHER qui se rend à la piscine dès le mois de septembre, continue à bénéficier d'un car pour ses déplacements.

2°) Questions relatives à la municipalité

a- Travaux réalisés et équipements nouveaux :

- La réhabilitation des locaux a été poursuivie : 2 salles de classe ont été entièrement rénovées (Mme LEFEVRE et Mme DELAVEAU, en juillet).
 - TBI / TNI : Toutes les classes disposent à présent de cet outil (tableau blanc ou numérique interactif, août). Le TNI de Mme LEFEVRE ne fonctionnant pas depuis la rentrée, le technicien a procédé à son remplacement le 4 novembre.
 - Ordinateurs : Chaque classe est connectée à internet, même si des soucis de connexion sont apparus dans certaines classes (juillet).
 - Le serveur de la salle informatique a été remplacé à la rentrée ainsi que les deux ordinateurs qui manquaient (septembre).
 - Le PC du bureau de direction a été remplacé (fin octobre).
 - Les portes et vitres des issues de secours sont en cours de remplacement (novembre).
- Le RASÉD demande l'installation d'un ordinateur avec connexion internet. La mairie va faire son possible pour que chaque classe soit équipée

b- Équipements demandés

- Le scanner du bureau de direction n'est pas compatible avec le nouveau PC du bureau. Un nouveau scanner est indispensable.

- Rideaux occultants :

Les enseignants notent que dans certaines classes, le faible nombre de rideaux occultants qui ont été posés pour les TBI et TNI est insuffisant pour une projection de bonne qualité (les élèves en fond de classe ne voient rien lorsqu'il fait beau dehors). Il est demandé que chaque classe soit équipée du nombre de rideaux permettant de cacher les fenêtres côté allée de Montmeillant afin que les TBI/TNI puissent être utilisés dans de bonnes conditions : la lumière arrivant du côté de la cour est suffisante pour leur permettre de travailler.

Aucune autre question diverse n'est parvenue à M. HEBERT.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 h.

Le directeur
D. HEBERT

La secrétaire de séance
S. LACROIX